



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

PROCÈS VERBAL

Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

Comité Directeur du 19 mars 2010

Ouverture de Séance

Lieu : Centre Sportif et Culturel, 99 rue de la Muette, 78600 Maisons-Laffitte
Date : 19 mars 2010 à 20h30.

Feuille de Présence, Procurations, Quorum

Présents : 4 : Pascal Palisseau, Christophe Roumégous, Vladimir Djordjevic, Rémy Zilliox.
Absent mais représenté : 1 : Damien Lebrun, représenté par Pascal Palisseau.
Absent non représenté : 1 : Luc Probert.
Le quorum est atteint.

Approbation du Procès Verbal du Comité Directeur du 13 novembre 2009

Vote du Comité Directeur : **Pour : 4 / Abstention : 1 / Contre : 0**

Le Procès Verbal du Comité Directeur du 13 novembre 2009 est adopté.

Point sur la Demande d'Agrément Sport.

Le dossier a été déposé courant février auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports des Yvelines. La DDJS a indiqué qu'il serait préférable de pouvoir présenter un exercice comptable sur une année complète. Ainsi, la demande d'agrément est différée après l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura validé les comptes de l'exercice financier 2009-2010.

D'autre part, en l'état, l'agrément ne pourrait être accordé au club car les statuts ne se conforment pas strictement aux dispositions statutaires nécessaires à l'obtention de l'agrément. Aussi, le secrétaire proposera des nouveaux statuts et un nouveau règlement intérieur qui devront être adoptés lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire.



Club d'Échecs de Maisons-Laffitte

Point sur l'Autorisation à Émettre des Reçus Fiscaux de Dons aux Associations d'Intérêt Général.

Le dossier a été déposé courant février auprès de la Direction Départementale des Services Fiscaux des Yvelines. Le dossier est en cours d'instruction par les services fiscaux. La réponse est attendue courant août (délai légal de 6 mois).

Participation aux Frais de Déplacement des Jeunes Qualifiés pour les Championnats de France.

Lucie Lefèvre et Pierre-Louis Quandalle se sont qualifiés pour les Championnats de France Jeunes qui auront lieu à Troyes du 11 au 18 avril 2010.

Le Comité Directeur les félicite pour leurs bonnes performances et décide d'attribuer une aide financière de 50€ par joueur et par nuitée passée sur place.

Pour Lucie Lefèvre, il s'agit d'une aide de 50€ x 8 nuits = 400€

Pour Pierre-Louis Quandalle, il s'agit d'une aide de 50€ x 4 nuits = 200€

Le coût total de la mesure est de 600€.

Le Comité Directeur a bien conscience que cette aide ne saurait couvrir l'ensemble des frais engagés par les parents pour la participation à cette grande compétition nationale. Néanmoins, la volonté affichée par le Comité Directeur est que le club devienne un véritable club formateur et, à ce titre, il s'agit d'apporter un soutien matériel aux jeunes qui se sont brillamment qualifiés pour les Championnats de France.

Le Comité Directeur souhaiterait pouvoir reconduire cette mesure dans les années à venir.

Cependant le montant des aides attribuées cette année ne présume en rien du montant des aides qui pourraient être attribuées les années suivantes. En effet cette aide dépend directement des moyens financiers du club et notamment de la situation de l'exercice comptable de l'année en cours.

Vote du Comité Directeur : **Pour : 5 / Abstention : 0 / Contre : 0**

Cotisations pour la Saison 2010-2011.

Le Bureau souhaite proposer une nouvelle grille tarifaire pour la saison 2010-2011 afin de favoriser la pratique des échecs chez les jeunes. Cette nouvelle grille sera examinée lors du prochain Comité Directeur puis soumise au vote de l'Assemblée Générale avant le début de la saison 2010-2011. Conformément aux statuts, l'Assemblée Générale est seule compétente pour décider une modification de la grille tarifaire.



Club d'Echecs de Maisons-Laffitte

Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Une Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le vendredi 18 juin 2010 afin de se prononcer sur la proposition de modification des statuts et du règlement intérieur ainsi que la nouvelle grille tarifaire. L'ordre du jour sera fixé lors de la prochaine réunion du Comité Directeur.

Vote du Comité Directeur : **Pour : 5 / Abstention : 0 / Contre : 0**

Fin de Séance.

La séance est levée à 21h25.

Pièces annexes à ce Procès Verbal.

Pièces annexes : Feuille de Présence, Procuration de Damien Lebrun.

Le Président,
Pascal Palisseau

Le Secrétaire Général,
Christophe Roumégous